

NOTICE UTILISATEUR À CONSERVER

Veillez lire attentivement cette notice d'utiliser votre masque

DONNÉES FABRICANT

Le masque est fabriqué et commercialisé par l'entreprise TDV Industries SAS, 43 rue du Bas des Bois, 53012, Laval, France.

Référence du masque : RAHOC180

DOMAINE D'UTILISATION

Ce masque est destiné au milieu professionnel ou grand public et est exclusivement réservé à des Usages Non Sanitaires (UNS). Il est destiné à prévenir les projections de gouttelettes.

L'utilisation de ce masque s'inscrit dans la stricte application des mesures liées au confinement, des mesures d'organisation du travail ainsi que des gestes barrières. Ce masque à visée collective est destiné à protéger l'ensemble d'un groupe portant ces masques dans le cadre de leur activité professionnelle. Ce masque est porté par des personnes ayant **des contacts professionnels occasionnels avec d'autres collègues** (entreprise, service, bureau), il est également porté en présence d'autres individus porteurs d'un masque d'une autre catégorie. Il n'est pas destiné à être utilisé par les personnels soignants au contact des patients. Ce masque pourra être indifféremment proposé aux professionnels ou au grand public.

Ce dispositif n'est ni un dispositif médical au sens du Règlement UE/2017/745, ni un équipement de protection individuelle au sens du Règlement UE/2016/425.

PERFORMANCES

Le masque a été testé selon le protocole d'essais décrit dans le document DGA du 25 mars 2020.

Masque catégorie 2 « UNS 2 » = masque de protection à **visée collective** pour protéger l'ensemble d'un groupe portant ces masques.

Les performances à neuf et **jusqu'à 10 lavages** sont :

- Efficacité de filtration des particules de 3 µm : > 70%
- Respirabilité : essai de perméabilité à l'air > 96 L./m².s-1 pour une dépression de 100 Pa

Matériau dont les performances ont été mesurées par les laboratoires de DGA Maîtrise NRBC, 5 rue Lavoisier, 91710 Vert-le-Petit (RP/20-2725/DGA MNRBC/2000305/NP Version 1) et qui supporte 10 lavages (rapport RP/20-3122/DGA MNRBC/2000305/NP Version 1)

UTILISATION

Il est vivement recommandé de laver le masque avant la première utilisation.

Le temps de port du masque est limité à 4 heures.

Conception établie et testée sur porteur pendant 4 heures par nos soins.

Par ailleurs, au titre de l'analyse des risques du poste de travail, l'utilisateur doit vérifier que la respirabilité effective est compatible avec les particularités du poste de travail et en particulier l'effort en application de l'article R. 4323-91 du code du travail. Dans le cadre d'une situation de travail, il appartient donc à l'employeur d'informer l'utilisateur des conditions d'utilisation du masque ainsi que des mesures barrières complémentaires. **L'équipement est placé sous l'autorité et la responsabilité du remettant du masque.** Il est recommandé de fournir à chaque utilisateur la notice des masques barrières.

Recommandations de manipulation des masques :

- Avant de mettre un masque, se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique ;
- Appliquer le masque de façon à recouvrir le nez et la bouche et veiller à l'ajuster au mieux sur le visage ; vérifier l'absence de jet d'air dans les yeux lors d'une expiration forte ;
- Lorsque l'on porte un masque : éviter de le toucher, ne pas déplacer le masque ;

- Chaque fois que l'on touche un masque usagé, se laver les mains à l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydro-alcoolique ;
- Si besoin de boire ou de manger, changer de masque ;
- Lorsqu'il s'humidifie, le remplacer par un autre masque ;
- Pour retirer le masque :
 - L'enlever par derrière (ne pas toucher le devant du masque)
 - Le laver immédiatement en suivant les consignes de lavage présentées ci-dessous
 - Se laver les mains avec de l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydro-alcoolique.

Entretien du masque :

Après utilisation, le masque doit être isolé soit pour être jeté soit pour être lavé. Il est recommandé d'isoler le masque dans un sac plastique à jeter après usage ou dans un sac réutilisable à laver. Dans le cas du sac réutilisable, masque et sac peuvent être lavés ensemble et dans ce cas, sortir le masque du sac.

Méthode de lavage :

Nous suivons ici les recommandations de l'ANSM, agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé. Le cycle de traitement complet suivant doit être réalisé consécutivement dans sa totalité, afin de garantir une élimination des virus du type du COVID-19, mais également d'autres micro-organismes potentiellement pathogènes :

- Lavage en machine avec un produit lessiviel adapté au tissu dont le cycle comprendra au minimum un plateau de 30 minutes à 60°C ;
- Séchage mécanique ou séchage conventionnel, suivi dans les 2 cas d'un repassage à la vapeur à une température de 120/130°C

Ce masque a été conçu pour être réutilisé et lavé 10 fois.

L'utilisation d'un adoucissant et le port d'un masque mouillé sont à proscrire.

Composition de la matière principale :

- Face interne : 100 % coton
- Face externe : 65% coton 35% polyester

Stockage :

Les masques non utilisés sont à stocker dans un endroit propre, sec et à l'abri de la lumière.

Contexte d'utilisation : ce masque est strictement adapté à la crise sanitaire liée au COVID 19. D'autres informations utiles peuvent être disponibles sur www.anses.fr/fr

AVERTISSEMENTS

Le masque constitue une mesure complémentaire des gestes barrières et des règles de distanciation sociale, essentiels à la lutte contre les infections virales. Il n'exonère absolument pas le porteur de l'application de ces gestes et de ces règles. Les consignes sanitaires sont présentées sur le site du Gouvernement français : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Le masque n'est pas un dispositif médical destiné à être utilisé par les personnels de santé ainsi que pour une protection vis-à-vis de produits chimiques. En cas de détection de tout dommage du masque (usure, déformation, etc.), celui-ci est considéré comme non conforme. Un masque non conforme ou usagé doit être jeté dans une poubelle fermée munie d'un sac plastique.

Distribution des masques de façon individuelle :

Les masques sont conditionnés pour sa livraison dans le respect des règles en vigueur et selon les conditions définies dans la commande. Le conditionnement des masques par la société TDV INDUSTRIES pour la livraison à sa clientèle n'est pas adapté à leur distribution de façon individuelle.

Il appartient au seul client, et à lui seul, qui commande ces masques en vue de les distribuer à l'unité dans le cadre de la lutte contre le covid-19, de respecter les règles actuellement en vigueur afin d'éviter toute contamination desdits masques par les opérateurs qui vont les conditionner en vue de leur distribution de façon individuelle.

A ce titre, il est de la seule responsabilité du client de se rapprocher des services de l'Etat et de son Agence Régionale de Santé pour définir les modalités de conditionnement et de distribution des masques à l'unité, la société TDV INDUSTRIES déclinant toute responsabilité, n'ayant pas les compétences pour définir le protocole sanitaire en la matière.

A la demande du client, la société TDV INDUSTRIES a fourni un modèle de notice d'emploi des masques. Cependant, il est de la seule responsabilité du Client de rédiger sa propre notice d'emploi adaptée à l'usage qu'ils feront du masque, la société TDV INDUSTRIES déclinant toute responsabilité. Le client doit se rapprocher des services de l'État et de son Agence Régionale de Santé pour faire valider la notice qu'il aura rédigé.

BON PORT DU MASQUE

